

Distr.
LIMITEE

E/C.7/1993/L.3/Add.17
6 avril 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE DES RESSOURCES NATURELLES
Première session
29 mars-8 avril 1993
Point 16 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE SUR LES TRAVAUX DE SA
PREMIERE SESSION

Projet de rapport

Additif

Rapporteur : M. Denis A. Davis

Suite donnée par le Comité

Activités des organismes des Nations Unies entreprises
dans le domaine des ressources minérales

(Point 10 de l'ordre du jour)

1. Le Comité a réaffirmé l'importance des ressources minérales pour le développement durable, en particulier dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition.
2. Ayant examiné les activités des Nations Unies dans le domaine de la mise en valeur et de la gestion des ressources minérales, le Comité a déclaré qu'il appuyait les activités de coopération technique entreprises par le Département du développement économique et social dans ce domaine, y compris leurs aspects économiques et scientifiques.
3. Le Comité a souligné que la fourniture d'une assistance et d'un soutien aux pays en développement et aux pays à économie en transition afin d'attirer des investissements étrangers et de négocier des contrats d'investissement complexes avec l'étranger figurait parmi les aspects importants de cette coopération technique.
4. Le Comité a noté en particulier l'importance sur le plan social de la mise en valeur des ressources minérales et sa contribution potentielle à la lutte contre la pauvreté. Il a souligné que les répercussions sociales de la tendance

actuelle à la privatisation des activités minières devraient recevoir l'attention voulue.

5. En ce qui concerne son propre rôle dans le domaine des sources d'énergie non renouvelables, le Comité souhaite mettre l'accent sur les points suivants :

a) Le rôle du nouveau Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement est pleinement reconnu;

b) Il est pris note du fait que le mandat du nouveau Comité susmentionné est axé sur la mise en valeur de l'énergie, son utilisation rationnelle et sa consommation;

c) La prospection et l'extraction des ressources en charbon et en uranium présente de nombreuses caractéristiques communes avec la prospection et l'extraction d'autres ressources minérales;

d) De même, l'impact sur l'environnement de la prospection et de l'extraction de charbon et d'uranium est très proche de l'impact de ces activités en ce qui concerne d'autres ressources minérales;

e) De plus, les minéraux énergétiques non renouvelables servent également pour fabriquer d'autres produits et pour remplacer d'autres matières premières.

6. Compte tenu de ce qui précède, lorsqu'il examinera les questions qui sont communes à la prospection, à l'extraction, à la transformation, à l'impact sur l'environnement de ressources minérales en général, le Comité ne souhaitera pas forcément exclure les ressources énergétiques.

7. Le Comité a noté avec regret l'absence de rapport du Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles à sa première session.

8. Le Comité recommande :

a) Que le Conseil économique et social prie le Secrétaire général d'établir, en vue de la deuxième session du Comité, un rapport sur les activités de coopération technique des organismes des Nations Unies dans le secteur minier et, ce faisant, d'accorder une attention particulière aux projets visant à renforcer la capacité des pays en développement et des pays à économie en transition i) élaborer des politiques efficaces d'investissements étrangers et de négocier des contrats d'investissement dans le secteur minier, et ii) de mettre au point et d'appliquer les politiques sociales voulues pour répondre à la tendance actuelle à la privatisation du secteur minier;

b) Que le Conseil économique et social invite l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement à présenter, à la deuxième session du Comité, un rapport sur les activités du Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles. Ce rapport devrait

contenir des informations sur les mécanismes administratifs et arrangements financiers existants ainsi qu'une évaluation détaillée des réalisations et des futurs programmes d'activité du Fonds, compte tenu de la participation accrue des sociétés minières étrangères privées dans le secteur minier des pays en développement et des pays à économie en transition.
